

# La contribution d'assistance de l'AI: utile pour les proches

Initialement conçue dans le but de permettre aux personnes handicapées dépendantes de mener une vie autonome à domicile en engageant elles-mêmes leur personnel d'assistance, la contribution d'assistance peut aussi être fort utile aux proches quand la vie à domicile repose essentiellement sur eux.



Le principal avantage de la contribution d'assistance: la possibilité d'engager du personnel selon ses propres critères, de définir le cahier des charges et les horaires selon ses besoins. Toutefois cela ne va pas sans son pendant de responsabilités. Car l'employeur, c'est la personne handicapée avec laquelle vous vivez, ou c'est vous, les parents. Il s'agira donc de recruter, d'établir un contrat de travail, de gérer les relations avec votre employé, de lui accorder les congés auxquels il a droit, de verser son salaire, tout cela dans le respect des obligations légales de tout employeur.

Les questions auxquelles répond ce mode d'emploi:

- Qui peut y avoir droit ?
- Quel sera le montant disponible ?
- Qui peut être engagé ?
- Comment faire pour demander la contribution d'assistance ?

Le guide a été réalisé sur les conseils de Sophie Rais Pugin, responsable du service de Conseil spécialisé en assistance de Pro Infirmis.

[En savoir plus](#)